

12 JUILLET 2021



# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

HAUTES TERRES COMMUNAUTE

4, rue du faubourg Notre-Dame 15 300 MURAT

L'an deux mille vingt-et-un, le douze juillet, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Marcenat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

**Membres présents :**

ACHALME Didier	DELPIROU Denis	MEISSONNIER Daniel	ROSSEEL Philippe
ANDRIEUX – JANETTA Claire	DONIOL Christian	PENOT Jean-Pierre	SARANT Philippe
ARMANDET Djuwan	FOURNAL Xavier	PETELET Nathalie	TEISSEDRE Claire
BATIFOULIER Vivien	GENEIX David	PONCHET – PASSEMARD Colette	TOUZET Josette
BUCHON Frédérique	GOMONT Danielle	PORTENEUVE Michel	TUFFERY Marie-Claire
CEYTRE Georges	GRIFFE Alain	POUDEROUX Gérard	VAN SIMMERTIER Alain
CHABRIER Gilles	JOB Eric	ROCHE Félix	VERDIER Jean-Louis
CRAUSER Magali	MAJOREL Danièle	ROCHE Pierrick	VERNET Roland
DE MAGALHAES Franck	MARSAL Michel	RONGIER Jean	VIALA Eric

**Membres absents :**

AMAT Gilles	CHEVALLET Béatrice	LANDES Jean-François	PRADEL Ghyslaine
BATIFOULIER Karine	DALLE Thierry	LEBERICHEL Philippe	REBOUL Jean-Paul
BEAUFORT – MICHEL Bernadette	JOUVE Robert	LESCURE Luc	SOULIER Christophe
BOUARD André	JUILLARD Pierre	MATHIEU Thierry	TRONCHE André
CHARBONNIER Marie-Ange	LAMBERT – DELHOMME Emmanuelle	MENINI Vincent	
CHAUVEL Lucette		PAGENEL Bernard	

**Pouvoirs :**

BATIFOULIER Karine à BATIFOULIER Vivien
BOUARD André à PENOT Jean-Pierre
CHARBONNIER Marie-Ange à ARMANDET Djuwan
CHAUVEL Lucette à BUCHON Frédérique
DALLE Thierry à ARMANDET Djuwan
JOUVE Robert à ACHALME Didier
JUILLARD Pierre à CHABRIER Gilles
LAMBERT-DELHOMME Emmanuelle à CRAUSER Magali
LANDES Jean-François à BATIFOULIER Vivien
MATHIEU Thierry à MEISSONNIER Daniel
MENINI Vincent à PETELET Nathalie
PRADEL Ghyslaine à PONCHET-PASSEMARD Colette
SOULIER Christophe à CHABRIER Gilles

Arrivée d'Éric JOB à 20h52, au début du rapport n°6 ; il prend part au vote de celui-ci et des suivants.

Pierrick ROCHE s'absente lors du rapport n°10 et ne prend pas part au vote de celui-ci.

Michel PORTENEUVE quitte la séance à 21h10, au début du rapport complémentaire n°2 et ne prend pas part au vote de ce rapport et des suivants.

- **Date de convocation : 06 juillet 2021**
- **Secrétaire de séance : GENEIX David**
- **Membres en exercice : 57**
- **Présents : 36**
- **Pouvoirs : 13**
- **Votants : 49**

Monsieur le Président constate que le quorum est réuni et déclare la séance ouverte à 20h10. Conformément à l'article à L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, David GENEIX a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président sollicite l'avis des élus communautaires sur l'ordre du jour transmis. Le Conseil communautaire valide à l'unanimité l'ordre du jour de la séance. Le Président propose d'ajouter les rapports complémentaires suivants au déroulé de l'ordre du jour de la séance :

1. Modalités de mise à disposition de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Albepierre-Bredons ;
2. Rénovation du toit et d'une salle de réfrigération du Pôle viande de Neussargues – Actualisation du plan de financement et sollicitation des subventions ;
3. Convention de prestation de services en matière d'animation d'ateliers musicaux entre l'Ecole de musique intercommunale et l'Institut Médico-Éducatif (IME) de Saint-Flour ;
4. Sollicitation du financement de la Maison France Services de Murat.

Le Conseil communautaire valide à l'unanimité le rajout des rapports cités ci-dessus à l'ordre du jour de la séance.

## FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

---

### Délibération n°2021CC-156 : Report de points à l'ordre du jour du Conseil communautaire

Rapporteur : Didier ACHALME

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 35  
Pour : 48

Procurations : 13  
Abstention : 0

Votants : 48  
Contre : 0

- **DE REPORTER** le sujet suivant inscrit à l'ordre du jour à une séance ultérieure :
  - Etude d'opportunité de création d'un Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) : lancement du marché et validation du plan de financement ([rapport n°14](#)) ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

### Rapport n°1 - Délibération n°2021CC-157 : Adoption du procès-verbal du Conseil communautaire du 18 juin 2021

Rapporteur : Didier ACHALME

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 35  
Pour : 48

Procurations : 13  
Abstention : 0

Votants : 48  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire 18 juin 2021 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

## Rapport n°2 - Délibération n°2021CC-158 : Adoption du compte-rendu des actes pris par le Président par délégation du Conseil communautaire

Rapporteur : Didier ACHALME

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 35  
Pour : 48

Procurations : 13  
Abstention : 0

Votants : 48  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le compte-rendu des actes pris par délégation du Conseil communautaire ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

## Rapport n°11 - Délibération n°2021CC-169 : Convention de partenariat avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) - « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique » (ACTEE)

Rapporteur : Soizic BAISSAT (*intervenante extérieure, chargée de mission transition énergétique au SYTEC*)

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 35  
Pour : 48

Procurations : 13  
Abstention : 0

Votants : 48  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat entre le SYTEC et la FNCCR comme annexée au présent rapport ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention et tout document contractuel y afférent ;
- **D'APPROUVER** les modalités de versement des aides financières prévues dans le cadre du programme CEE ACTEE ;
- **D'IMPUTER** les dépenses et les recettes à l'exécution du présent contrat au budget ingénierie du SYTEC ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

## Rapport n°3 - Délibération n°2021CC-159 : PLUi : Modalités de la collaboration entre Hautes Terres Communauté et les communes

Rapporteur : Gilles CHABRIER

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 35  
Pour : 48

Procurations : 13  
Abstention : 0

Votants : 48  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** les modalités de collaboration telles que précisées ci-dessus ;
- **DE CREER** une commission thématique « urbanisme » dont la composition est fixée comme suit :
  - 35 membres représentant l'ensemble des communes, soit 1 membre par commune, sachant que la désignation d'un élu municipal est autorisée conformément à l'article L. 5211-40-1 du CGCT, sous réserve de l'accord écrit du Maire ;
- **D'INFORMER** les conseillers communautaires et les élus municipaux de la création de cette commission afin que ces derniers se portent candidats en vue du prochain Conseil communautaire au cours duquel sera fixée la composition définitive ;
- **DE CREER** un comité de pilotage « urbanisme » dont la composition est fixée comme suit :
  - 3 vice-présidents de Hautes Terres Communauté ;
  - 6 élus communautaires ;
- **D'AUTORISER** le Président à désigner les membres au sein du comité de pilotage ;

- **D'AUTORISER** le Président à signer tout acte en lien avec la présente délibération ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

### Rapport n°4 - Délibération n°2021CC-160 : PLUi : Prescription de l'élaboration du PLUi et modalités de la concertation

Rapporteur : Gilles CHABRIER

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 35  
Pour : 48

Procurations : 13  
Abstention : 0

Votants : 48  
Contre : 0

- **DE PRESCRIRE** l'élaboration d'un PLUi conformément à l'article L.153-11 du Code de l'urbanisme ;
- **D'APPROUVER** les objectifs poursuivis par l'élaboration du PLUi tels que proposées ci-dessus ;
- **D'APPROUVER** les modalités de la concertation tels que proposées ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à notifier la présente délibération conformément aux dispositions de l'article L.153-11 du Code de l'urbanisme :
  - Au Préfet ;
  - Au Président du Conseil Régional ;
  - Au Président du Conseil Départemental ;
  - À l'autorité organisatrice de la mobilité prévue à l'article L.1231-1 du code des transports ;
  - Au Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne ;
  - Au gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire (SNCF Réseau) ;
  - Au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie ;
  - Au Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat ;
  - Au Président de la Chambre d'Agriculture ;
  - À la Présidente de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à demander, conformément à l'article L.132-5 du Code de l'urbanisme la mise à disposition des services de la Direction Départementale des Territoires pour assurer une mission de conduite de procédure ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter toutes les subventions nécessaires ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter auprès de l'État une dotation au titre de l'article L.132-15 du Code de l'urbanisme pour compenser la charge financière de la communauté de communes ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager les démarches et procédures de consultation requises pour l'élaboration et le suivi du PLUi ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à mettre en œuvre les mesures de publicité suivante, conformément aux articles R.153-20, R.153-21 et R.153-22 du Code de l'urbanisme :
  - Affichage au siège de Hautes Terres Communauté et dans les mairies de communes membres pendant un mois ;
  - Mention de l'affichage en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;
  - Publication, sur le portail national de l'urbanisme.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

### Rapport complémentaire n°1 - Délibération n°2021CC-161 : Modalités de mise à disposition de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Albepierre-Bredons

Rapporteur : Gilles CHABRIER

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 35  
Pour : 48Procurations : 13  
Abstention : 0Votants : 48  
Contre : 0

- **D'AUTORISER** le Président à mettre le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de la commune d'Albepierre-Bredons et l'exposé des motifs à disposition du public à la mairie d'Albepierre-Bredons aux jours et heures d'ouvertures habituels, pour une durée de 33 jours du 23 août 2021 au 24 septembre 2021 inclus ;
- **D'AUTORISER** le Président à porter à la connaissance du public un avis précisant les modalités de la mise à disposition au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition. Cet avis sera affiché au siège de Hautes Terres Communauté et à la mairie d'Albepierre-Bredons dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout acte en lien avec la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à mettre en œuvre les mesures de publicité suivante :
  - Affichage au siège de Hautes Terres Communauté et à la Mairie d'Albepierre-Bredons pendant un mois ;
  - Mention de l'affichage en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

### Rapport n°5 - Délibération n°2021CC-162 : Marché public de travaux pour la création d'une Maison des services et du tourisme à Allanche – Avenant au lot n°6

Rapporteur : Michel PORTENEUVE

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 35  
Pour : 48Procurations : 13  
Abstention : 0Votants : 48  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** la modification suivante pour le lot n°6 dans le cadre des travaux pour la création d'une Maison des services et du tourisme à Allanche :

Entreprise	Lot	Motif	Montant marché en cours (HT)	Montant avenant (HT)	Montant marché final (HT)
MENUISERIE DE LA FLORIZANE	N°6 – Menuiseries intérieures	Prestations supprimées en période de préparation suite à la modification des plans et pose d'une banque d'accueil	45 205,22 €	- 11 394,10 €	34 043,47 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'INSCRIRE** les crédits au budget primitif 2021 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

### Rapport n°5 - Délibération n°2021CC-163 : Marché public de travaux pour la réhabilitation d'un bâtiment existant en Maison des services à Massiac – Avenants aux lots n°3 et 12

Rapporteur : Michel PORTENEUVE

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 36  
Pour : 49Procurations : 13  
Abstention : 0Votants : 49  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** les modifications suivantes pour les lots n°3 et n°12 dans le cadre des travaux pour la réhabilitation d'un bâtiment existant en Maison des services à Massiac :

Entreprise	Lot	Motif	Montant marché en cours (HT)	Montant avenant (HT)	Montant marché final (HT)
FACADE PLUS	N°3 – Ravalements	Prestations supprimées en période de préparation suite à la modification des plans et pose d'une banque d'accueil	48 625 €	+ 2 200,44 €	50 825,44 €
MSB	N°12 – Serrurerie	Modification de la cage d'escalier de secours, suppression de l'abri vélo, suppression de l'occultation, simplification des gardes corps	99 303 €	- 15 570 €	83 733 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'INSCRIRE** les crédits au budget primitif 2021 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

### Rapport n°6 - Délibération n°2021CC-164bis : Réponse à l'appel à projets France Relance sur la structuration d'une filière bovine à hautes valeurs ajoutées

Rapporteur : Didier ACHALME

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 36  
Pour : 49

Procurations : 13  
Abstention : 0

Votants : 49  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le projet de l'étude pour la structuration d'une filière viande bovine à hautes valeurs ajoutées ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement suivant :

DÉPENSES		RECETTES		
Type de dépenses	Montant (HT)	Financeur	Montant	Taux d'aide
Dépenses immatérielles (prestations, communications, voyage d'études)	44 978 €	Etat (France Relance)	17 500 €	39 %
		Agence de l'Eau Loire-Bretagne	20 300 €	45 %
Dépenses animation (poste chargé de mission)	15 416 €	Etat (France Relance)	9 407 €	61 %
		Etat (PNA - PAT)	4 877 €	32 %
		Autofinancement	8 310 €	14 %
<b>TOTAL</b>	<b>60 394 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>60 394 €</b>	<b>100 %</b>

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès :
  - De l'Etat à hauteur de 26 907 € dans le cadre du Plan de Relance 2021 et du PAT ;
  - De l'Agence de l'eau Loire-Bretagne à hauteur de 20 300 € ;
- **D'APPROUVER** la convention de partenariat dans laquelle sont fixés les engagements, les modalités techniques et financières de la réalisation de l'étude filière par les différents partenaires ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention telle que présentée ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

### Rapport n°7 - Délibération n°2021CC-165 : Attribution d'aide aux petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente – Madame Isabelle BRUN, le Jardin d'Eva

Rapporteur : Gilles CHABRIER

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 36  
Pour : 49

Procurations : 13  
Abstention : 0

Votants : 49  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une aide, d'un montant de 4 887,71 € à Madame Isabelle BRUN, pour l'acquisition d'un véhicule de tournée pour Le Jardin d'Eva, fleuriste à Massiac, sous réserve de l'attribution de l'aide régionale dans le cadre du dispositif d'aides aux petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement suivant, sous réserve de l'approbation du Conseil Municipal de Massiac pour la part communale :
  - Dépenses éligibles : 48 877,13 €
  - Aides Publiques :
    - Région – 20 % : 9 775,42 €
    - Hautes Terres Communauté – 10 % : 4 887,71 €
    - Mairie de Massiac – 10 % : 4 887,71 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'attribution de ces aides ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à verser ces aides sur présentation des pièces justificatives ;
- **D'AUTORISER** le cas échéant Monsieur le Président à appeler le cofinancement de la commune de 10% correspondant à la part de subvention communale ;
- **D'IMPUTER** au compte 13141 Communes membres du GFP le cofinancement de la commune ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à mandater le paiement des parts communales et intercommunales au compte 20442 Subventions d'équipement en nature – Personnes de droit privé ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

### Rapport n°8 - Délibération n°2021CC-166 : Attribution d'aide aux petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente – approbation du règlement d'attribution de l'aide communautaire

Rapporteur : Gilles CHABRIER

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 36  
Pour : 49

Procurations : 13  
Abstention : 0

Votants : 49  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le règlement d'attribution de l'aide communautaire « Maintenir et développer les activités économiques de proximité » ci-annexé ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette démarche ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

## Rapport complémentaire n°2 - Délibération n°2021CC-167 : Rénovation du toit et d'une salle de réfrigération du Pôle viande de Neussargues – Actualisation du plan de financement et sollicitation des subventions

Rapporteur : Didier ACHALME

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 35  
Pour : 48

Procurations : 13  
Abstention : 0

Votants : 48  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le projet de rénovation du toit et d'une salle de réfrigération du Pôle viande de Neussargues ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement suivant :

DÉPENSES EN € HT		RECETTES EN €	
Nature	Montant	Nature	Montant
Travaux sur les infrastructures du toit	23 502,48	État (DETR 2021)	9 830,92
Rénovation de la salle de réfrigération (panneaux isothermes)	15 821,19	État (DSIL Relance)	15 400,99
		Autofinancement	14 091,76
<b>TOTAL</b>	<b>39 323,67</b>	<b>TOTAL</b>	<b>39 323,67</b>

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter les subventions suivantes :
  - 9 830,92 € auprès de l'État au titre de la DETR 2021 ;
  - 15 400,99 € auprès de l'État au titre du Plan de Relance ;
- **D'INSCRIRE** les crédits au budget 2021 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

## Rapport n°10 - Délibération n°2021CC-168 : Marché public de travaux pour la création d'un Pôle viande à Neussargues en Pinatelle – Avenants aux lots n°1, n°5 et n°9

Rapporteur : Michel PORTENEUVE

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Présents : 35  
Pour : 48

Procurations : 13  
Abstention : 0

Votants : 48  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** les modifications suivantes pour les lots n°1, n°5 et n°9 dans le cadre des travaux pour la création du pôle viandes à Neussargues en Pinatelle :

Entreprise	Lot	Motif	Montant marché en cours (HT)	Montant avenant (HT)	Montant marché final (HT)
CONSTRUCTI ONS MURATAISES	N°1 – Gros œuvre	Travaux de gros œuvre en moins	212 394,59 €	- 1 564,73 €	210 829,86 €
SOPROMECO	N°5 – Isolation en panneaux	Travaux d'isolation en panneaux en moins	174 994 €	- 1 386,02 €	173 607,98 €
SARL ROUSSY CARRELAGE	N°9 – Carrelage	Pose de faïence en moins car reprise de l'existante et carrelage et sol souple en plus	17 265 €	- 6 914,95 €	10 350,05 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

### Rapport n°12 - Délibération n°2021CC-170 : Adhésion au dispositif « Pass culture » pour les jeunes âgés de 18 à 20 ans

Rapporteur : Éric JOB

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 35  
Pour : 48

Procurations : 13  
Abstention : 0

Votants : 48  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** l'adhésion de Hautes Terres Communauté au dispositif « Pass Culture » à destination des jeunes ;
- **D'APPROUVER** la création d'un compte professionnel sur l'application « Pass Culture » au nom de Hautes Terres Communauté (personne morale) afin d'y déposer les offres culturelles proposées par la collectivité, à savoir la billetterie pour la programmation culturelle, l'adhésion à l'école de musique, l'abonnement à la médiathèque de Massiac... sur le portail professionnel (Pass Culture pro), et de percevoir le remboursement des places, adhésions, abonnements, faisant l'objet d'une demande par les jeunes concernés ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat ;
- **D'AUTORISER** l'inscription d'une nouvelle recette ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

### Rapport n°13 - Délibération n°2021CC-171 : Modification de la tarification des « Bus – spectacles »

Rapporteur : Éric JOB

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 35  
Pour : 48

Procurations : 13  
Abstention : 0

Votants : 48  
Contre : 0

- **DE FIXER** les tarifs « bus-spectacle » proposés dans le cadre de la saison culturelle comme suit :
  - Tarif adulte : 16 €
  - Tarif jeune – jusqu'à 25 ans : 8 €
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité et à Madame le Comptable Public du Centre des finances publiques de Murat Allanche.

### Rapport complémentaire n°3 - Délibération n°2021CC-172 : Convention de prestation de services en matière d'animation d'ateliers musicaux entre l'École de musique intercommunale et l'Institut Médico-Éducatif (IME) de Saint-Flour

Rapporteur : Éric JOB

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 35  
Pour : 48

Procurations : 13  
Abstention : 0

Votants : 48  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** les modalités du projet de l'École de musique intercommunale présentées ci-dessus avec l'Institut Médico-Éducatif de Saint-Flour ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de prestation de services en matière d'animation d'ateliers musicaux sur la base des éléments ci-dessus ;
- **D'INSCRIRE** les crédits au budget 2021 à l'École de musique ;

- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

## Rapport n°15 - Délibération n°2021CC-173 : Répartition du Fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales 2021

Rapporteur : Xavier FOURNAL

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 35  
Pour : 48

Procurations : 13  
Abstention : 0

Votants : 48  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** la répartition de droit commun du FPIC pour l'année 2021 comme suit :

**Montants de la répartition de droit commun au niveau de l'ensemble intercommunal :**

Montant prélevé ensemble intercommunal	- 49 273,00
Montant reversé ensemble intercommunal	439 695,00
<b>Solde ensemble intercommunal</b>	<b>390 422,00</b>

**Montant de la répartition de droit commun entre HTC et ses communes membres :**

	Prélèvement	Reversement	Solde FPIC
Part EPCI	- 19 686	175 675	<b>155 989</b>
Part communes membres	- 29 587	264 020	<b>234 433</b>
<b>TOTAL</b>	<b>- 49 273</b>	<b>439 695</b>	<b>390 422</b>

**Montant de la répartition de droit commun entre les communes membres :**

Communes		FPIC 2021 droit commun		
Code INSEE	Nom de la commune	Montant prélevé	Montant reversé	Solde
15001	ALLANCHE	- 2 082 €	13 961 €	11 879 €
15013	AURIAC-L'EGLISE	- 377 €	4 170 €	3 793 €
15022	BONNAC	- 354 €	4 202 €	3 848 €
15025	ALBEPierre-BREDONS	- 628 €	7 486 €	6 858 €
15032	CELOUX	- 254 €	676 €	422 €
15041	CHAPELLE-D'ALAGNON	- 432 €	6 490 €	6 058 €
15042	CHAPELLE-LAURENT	- 809 €	4 155 €	3 346 €
15043	CHARMENSAC	- 159 €	2 237 €	2 078 €
15048	CHAZELLES	- 62 €	1 012 €	950 €
15061	DIENNE	- 579 €	7 695 €	7 116 €
15069	FERRIERES-SAINT-MARY	- 610 €	6 428 €	5 818 €
15080	JOURSAC	- 376 €	3 737 €	3 361 €
15091	LANDEYRAT	- 240 €	1 936 €	1 696 €
15098	LAURIE	- 216 €	2 600 €	2 384 €
15100	LAVEISSENET	- 264 €	2 637 €	2 373 €
15101	LAVEISSIERE	- 3 139 €	25 817 €	22 678 €
15102	LAVIGERIE	- 227 €	3 640 €	3 413 €
15105	LEYVAUX	- 100 €	1 088 €	988 €
15114	MARCENAT	- 1 288 €	13 332 €	12 044 €
15119	MASSIAC	- 4 108 €	31 804 €	27 696 €

15126	MOLEDES	- 253 €	2 676 €	2 423 €
15127	MOLOMPIZE	- 584 €	7 064 €	6 480 €
15138	MURAT	- 4 616 €	32 648 €	28 032 €
15141	NEUSSARGUES EN PINATELLE	- 3 568 €	42 205 €	38 637 €
15151	PEYRUSSE	- 489 €	3 338 €	2 849 €
15155	PRADIERS	- 253 €	1 862 €	1 609 €
15158	RAGEADE	- 369 €	1 134 €	765 €
15203	SAINTE-MARY-LE-PLAIN	- 363 €	4 180 €	3 817 €
15207	SAINTE-PONCY	- 741 €	7 558 €	6 817 €
15213	SAINTE-SATURNIN	- 626 €	4 327 €	3 701 €
15225	SEGUR-LES-VILLAS	- 629 €	5 207 €	4 578 €
15247	VALJOUZE	- 62 €	668 €	606 €
15253	VERNOLS	- 206 €	1 384 €	1 178 €
15256	VEZE	- 244 €	1 567 €	1 323 €
15263	VIRARGUES	- 280 €	3 099 €	2 819 €
		<b>- 29 587 €</b>	<b>264 020 €</b>	<b>234 433 €</b>

- **DE MANDATER** Monsieur le Président pour compléter et signer la fiche d'information FPIC 2021 – Répartition de droit commun ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

### Rapport n°16 - Délibération n°2021CC-174 : Budget Principal : Décision modificative n°3

Rapporteur : Xavier FURNAL

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

Présents : 35  
Pour : 48

Procurations : 13  
Abstention : 0

Votants : 48  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** la décision modificative présentée ci-dessous sur le budget principal 2021 :

DEPENSES			RECETTES		
INVESTISSEMENT					
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
1313	Subventions d'équipements département	18 274.12 €			
<b>TOTAL CHAPITRE 13 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT</b>		<b>18 274.12 €</b>	<b>TOTAL CHAPITRE</b>		<b>0.00 €</b>
020	Dépenses imprévues (section d'investissement)	-18 274.12 €			
<b>TOTAL CHAPITRE 020 DEPENSES IMPREVUES (SECTION d'INVESTISSEMENT)</b>		<b>-18 274.12 €</b>	<b>TOTAL CHAPITRE</b>		<b>0.00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0.00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0.00 €</b>

- **DE MANDATER** Monsieur le Président pour procéder aux ajustements indiqués ci-dessus ;
- **DE PRENDRE EN COMPTE** ces ajustements dans le budget de l'année en cours ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité et à Madame le Comptable Public du centre des finances Publiques de Murat-Allanche.

**Rapport n°17 - Délibération n°2021CC-175 : Budget principal : Apurement du compte 1069 et décision modificative n°4**

Rapporteur : Xavier FOURNAL

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**Présents : 35  
Pour : 48Procurations : 13  
Abstention : 0Votants : 48  
Contre : 0

- **D'AUTORISER** l'apurement du compte 1069 – Reprises 1997 sur les excédents capitalisés – Neutralisation de l'excédent des charges sur les produits du budget par l'émission d'un mandat au compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés pour un montant de 7 902.09 € ;
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires ne sont pas prévus au budget primitif principal 2021 et qu'il convient de prendre une décision modificative ;
- **D'APPROUVER** la décision modificative suivante sur le budget principal 2021 :

DEPENSES			RECETTES		
INVESTISSEMENT					
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	7 902.09 €			
<b>TOTAL CHAPITRE 10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES</b>		<b>7 902.09 €</b>	<b>TOTAL CHAPITRE</b>		<b>0.00 €</b>
020	Dépenses imprévues (section d'investissement)	- 7 902.09 €			
<b>TOTAL CHAPITRE 020 DEPENSES IMPREVUES (SECTION d'INVESTISSEMENT)</b>		<b>- 7 902.09 €</b>	<b>TOTAL CHAPITRE</b>		<b>0.00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0.00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0.00 €</b>

- **DE MANDATER** Monsieur le Président pour procéder aux ajustements indiqués ci-dessus ;
- **DE PRENDRE EN COMPTE** ces ajustements dans le budget de l'année en cours ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité et à Madame le Comptable Public du centre des finances Publiques de Murat-Allanche.

**Rapport complémentaire n°4 - Délibération n°2021CC-176 : Sollicitation du financement de la Maison France Services de Murat**

Rapporteur : Danielle GOMONT

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**Présents : 35  
Pour : 48Procurations : 13  
Abstention : 0Votants : 48  
Contre : 0

- **D'APPROUVER** le budget prévisionnel de fonctionnement 2021 de la Maison des services de Murat suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Achats de fournitures	4 610 €	Produits de régie	3 750 €
Services extérieurs (photocopieur, assurance, réparation)	7 020 €	FNADT	15 000 €
Entretien, déplacement	12 010 €	Fonds inter opérateur FIO	15 000 €
Charges de personnel	56 232,50 €	Autofinancement	46 122,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>79 872,50 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>79 872,50 €</b>

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter les subventions suivantes auprès de l'Etat :
  - 15 000 € au titre du FNADT
  - 15 000 € au titre du Fonds Inter-Opérateurs
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **DE TENIR COMPTE** de la présente délibération dans le budget de l'année en cours ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

---

*Le Président informe l'assemblée que le prochain Conseil communautaire aura lieu début octobre.*

L'ordre du jour étant terminé, le Président clos la séance à 21h45.

**L'intégralité des délibérations peut être consultée au siège de la communauté de communes, aux horaires d'ouverture.**

**Vu pour être affiché le 20 juillet 2021, conformément aux prescriptions des articles L.2121.25 du Code général des collectivités territoriales.**

Le Président de Hautes Terres Communauté,



Didier ACHALME